

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 20

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du onze octobre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Jean-Michel DUBOIS procuration à Bernard DELELIS, Charlette GALLET, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-52 / 2024-10-17-4^{ème} : Finances : Avenant au marché de travaux de confortement et de renforcement des voiries communales

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que par délibération de référence 2024-46 / 2024-07-04-2^{ème} prise le 4 juillet 2024, la commune de Gonnehem a entériné l'attribution du marché de travaux de confortement et de renforcement des voiries communales à l'entreprise SARL SATN.

Monsieur le Maire explique la nécessité d'établir un avenant pour des travaux rendus nécessaires par des circonstances imprévues dans le cadre des conséquences liées aux inondations et présente le projet d'avenant au marché.

Le montant de l'avenant est fixé à 75 394,60 € HT, soit 90 473,52 € TTC (TVA 20% : 15 078,92 €).

Le nouveau montant du marché se décomposerait comme suit :

	Montant HT	Taux de la TVA	Montant TTC
Montant initial du marché public	585 790,00 €	117 158,00 €	702 948,00 €
Montant de l'avenant n°2	75 394,60 € (+12,87%)	15 078,92 €	90 473,52 €
Nouveau montant du marché public	661 184,60 €	132 236,92 €	793 421,52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** d'approuver cet avenant au marché de travaux de confortement et de renforcement des voiries communales avec l'entreprise SARL SATN, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant au marché de travaux, **décide** de prévoir les crédits nécessaires de cette opération dans le budget général de la collectivité (Section d'investissement - Article 231), et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024

et de la publication le 23 octobre 2024

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS